

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FÉVRIER 2020

Convocation le 29 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le quatre février à dix-huit heures s'est réuni le Conseil Municipal sous La présidence de Jérôme Bonafous, Maire des Arques.

Étaient présents : Jérôme Bonafous, Frédérique Boret, Roger Bourhoven, Élisabeth Bousquet, Sylvia Goulding, Daniel Hobmaier, Fabrice Redoules

Étaient absents : Dominique Colombo qui donne procuration à Fabrice Redoules, Sylvia Jouanneau qui donne procuration à Élisabeth Bousquet ; Fabrice De Nardi et Rémy Soullignac

Secrétaire de séance : Frédérique Boret.

ACCORD AMIABLE : DOMMAGE SIGNALÉTIQUE BAS DE LA RUE PRINCIPALE

Monsieur Le Maire informe qu'en date du 2 décembre 2019 un camion de l'entreprise SARL Jean Peuch et fils a endommagé les panneaux signalétiques du bas de la rue principale. Cette dernière ne souhaitant pas en informer son assurance, elle propose de dédommager la commune à hauteur du sinistre. Un devis a été demandé auprès de Signaux Girod, il s'élève à 172,70€. L'entreprise en a été informée, elle versera donc, à la commune, la somme de 172,70€ sous forme de chèque. Les panneaux seront commandés par la commune après encaissement.

Le Conseil municipal, et après en avoir délibéré, décide,

- d'ACCEPTER l'accord amiable tel que décrit ci-dessus ;
- de PRÉVOIR au budget 2020, la somme de 172.70€ (cent soixante-douze euros et soixante-dix centimes), au compte 70878 pour l'encaissement du chèque ainsi que cette même somme au compte 60633 pour le rachat des panneaux ;
- d'AUTORISER Monsieur le maire à signer tout document à intervenir.

Le conseil municipal vote et approuve :

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré
en séance publique, le jour, mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 05/02/2020
Le Maire,
Jérôme Bonafous



Les Arques, le 04/02/2020

Le Maire,
Jérôme Bonafous

